Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260203-202602060924-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du Mardi 3 Février 2026
à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé En son lieu ordinaire – salle d'honneur 1 Place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine, Maire

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, Mme QUENOUAULT, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme TROTEL, M. LABBE, M. HAMON, Mme RAOUL DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : M. VELLY, M. VILPASTEUR, Mme SELMER, M. PORTE, respectivement représentés par M. VILT, M. PLESIER, Mme JEGU, Mme Marie-Madeleine MICHEL
Absents excusés : Mme BREGAINT, Mme Chantal MICHEL
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de Séance : M. LABBE

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 14
Votants : 18 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 28 janvier 2026

***

AFFAIRE N°4 C - REPRISES DES RESULTATS 2025 – BUDGET ZMEL

Rapporteur : Mme QUENOUAULT – Adjointe aux Finances

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte financier unique et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :
- Une fiche de calcul prévisionnel (établis par l'ordonnateur et attestés par le comptable)
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur)
- Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

BUDGET ANNEXE ZMEL ET ACTIVITES PORTUAIRES

1) **Détermination du résultat à affecter**

Dépenses de fonctionnement 2025	42 661,21 €
Recettes de fonctionnement 2025	58 368,41 €
Excédent de fonctionnement	15 707,20 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté	7 908,78 €
Résultat de fonctionnement	23 615,98 €

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260203-202602060924-DE

2) <u>Détermination du besoin de financement de la section d'investissement</u>

Dépenses investissement 2025	15 219,75 €
Recettes investissement 2025	19 054,23 €
Excédent d'investissement 2025	3 834,48 €
Résultat d'investissement reporté	+ 17 957,13 €
Résultat d'investissement cumulé	+ 21 791,61 €

Le Conseil municipal constate les résultats 2025 au 31/12/2025, déterminés comme suit :

1) Un excédent d'investissement de 21 791.61 €
2) Un excédent de fonctionnement de 23 615,98 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE de la reprise anticipée des résultats 2025 du Budget annexe « ZMEL et activités portuaires » et l'inscription au Budget primitif 2026 de ces résultats comme suit :

001 (RI) Excédent d'investissement reporté 21 791,61 €
002 (RF) Excédent de fonctionnement reporté 23 615,98 €

Madame le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, est chargée de toutes les formalités nécessaires.

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LABBE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★